



**VOUS DEVEZ AGENT
GÉNÉRAL D'ASSURANCE**



MA COUVERTURE PENDANT MON STAGE

PRÉVOYANCE : Décès / invalidité / incapacité

- + Une couverture prévoyance depuis mon entrée en stage jusqu'à ma date de nomination.
- + Aucune formalité médicale n'est requise à l'adhésion.
- + Un capital en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie accidentel, de maladie ou d'accident.
- + Une indemnité journalière en cas d'accident.



GRATUITÉ

Les cotisations sont prises en charge intégralement par PRAGA Assurances pendant votre durée de stage.

MA COUVERTURE PRAGA STATUTAIRE

À partir de ma nomination en tant qu'agent général d'assurance.

SANTÉ

- Complémentaire PRAGA 100%
- Surcomplémentaire facultative SUP-PRAGA

PRÉVOYANCE

- Rente de conjoint survivant
- Rente éducation

Vos contrats santé sont « responsables » et éligibles à la Loi Madelin.

SANTÉ : Contrat de base obligatoire PRAGA 100 %



PRISE EN CHARGE GLOBALE

(Sécurité sociale + Praga 100%)

Effectuée dans la limite de 100 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale.



HOSPITALISATION

Remboursements jusqu'à 145 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale ; forfait hospitalier ; chambre particulière (1% PMSS par jour).



PRÉVENTION

Prise en charge de la vaccination contre la grippe saisonnière.



APPAREILLAGES

L'optique, l'auditif, prothèses dentaires du 100% santé : 100 % du prix limite de vente.



Vos ayants droit sont automatiquement couverts par notre contrat PRAGA 100 %, sans surcoût. C'est une garantie familiale et solidaire.

Vous pouvez améliorer le niveau de vos garanties en choisissant une des deux options facultatives SUP-PRAGA 200 % ou 300 % à partir de votre Espace personnel.

PRÉVOYANCE : Rente de conjoint survivant et Rente éducation

- + Une rente servie au conjoint survivant sans conditions de revenus, en cas de décès de l'adhérent.
- + Une rente versée à tout enfant jusqu'à 21 ans ou 25 ans sous certaines conditions, en cas de décès de l'adhérent.